

Mission d'appui technique de bassin 5 octobre 2017

Projet de stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE) Adour- Garonne

DREAL Occitanie



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur
du bassin Adour-Garonne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La SOCLE

Arrêté 20 janvier 2016

- Introduction de la SOCLE comme **document d'accompagnement du SDAGE** (sans changement du SDAGE 2016-2021, pour le 1er exercice 2017)



- Contenu de la SOCLE :

- un **descriptif** de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ;



- des **propositions** d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

- Ce que n'est pas la SOCLE :

- Ce n'est pas un document prescriptif

- Ce n'est pas un schéma des organisations souhaitées ou attendues



Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

Association des acteurs

- Sollicitation des **services de l'Etat pour mise à jour des données** sur les intercommunalités (Banatic) sur les données relatives au petit cycle de l'eau (sispea)-nov 2016
- Information - Sollicitation des **CD / CR** sur l'exercice actuel des compétences eau et perspectives éventuelles – Avril 2017
- Information sur la consultation des préfets de département, avec courrier type aux **EPCI-FP** (relais site internet) - Fin juin 2017
- Présentation dans les **instances** en juin 2017 (MATB, commission planification, comité de bassin)...
- Travail sur les projets de **doctrines GEMAPI** avec les services de l'État, AEAG, les EPTB et instances bassin



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

Retour des instances du bassin juin

MATB du 2 juin et commission planification du 8 juin

- Besoin de pédagogie et d'accompagnement / formations
- Lien entre qualité de l'eau et gouvernance. Connaissance digues
- Tenir compte des spécificités territoriales (cf littoral) et des retours d'expériences
- Recommandations doivent pouvoir s'appliquer dans le cadre actuel instable (mais à droit constant)
- Veiller à pérenniser les structures existantes qui correspondent aux enjeux
- Proposer une recommandation sur la cohérence du prix de l'eau (disparités constatées)
- Préciser les sources de financement et veiller au renforcement des solidarités financières
- Avoir une veille sur les positionnements des CD / CR
- Être vigilant sur la place faite au débat démocratique
- Veille sur les travaux de recherche en termes de gouvernance

Comité de bassin du 23 juin

- Difficulté d'échéancier que ce soit pour la consultation de la SOCLE ou les prises de compétences, en lien avec la complexité des réformes et le besoin de pédagogie / d'accompagnement sur un sujet « ingrat et sensible »
- Risque de stratégie d'évitement (regroupement sans atteindre la taille stratégique suffisante des syndicats, prise de compétence partielle...)
- La SOCLE doit venir éclairer les SDCI qui ont été insuffisants dans le domaine de l'eau. Besoin d'une ambition sur le petit et grand cycle de l'eau
- De nouveau sujet de la convergence du prix de l'eau
- Nécessité d'insister davantage sur l'enjeu de préservation des milieux aquatiques (pas uniquement pour la prévention des inondations mais pour son intérêt propre)

→ avis favorable sur le projet de SOCLE en amont de la consultation



Réunion des EPTB du bassin 28 juin

- Compétence GEMAPI : toujours des questions sur le contour de la compétence, sur les difficultés de mise en œuvre locale, problème de non-sécabilité intra-missions ...
- La SOCLE doit rappeler les fondamentaux sur droits et obligations des propriétaires riverains sur l'entretien des rivières
- Besoin de précision sur articulation syndicats-EPCI-FP sur le petit cycle
- Recommandation sur nécessité d'avoir des syndicats de grande taille en matière d'eau potable (et lien avec préservation/gestion de la ressource). Sur qualité de l'eau, préciser les différentes origines des pollutions (diffuses, domestiques, industrielles ...)
- **Au delà des ces réunions : contributions reçues** en amont de la consultation de juin : conseils départementaux (cf courrier PCB avril), EPTB, Toulouse Metropole, Etat (Dreal région, DDT), ARS



Améliorations du projet de SOCLE avant consultation

- Le document a été complété / amélioré avant la mise à la consultation (démarrage le 5 juillet)
- Globalement, prise en compte des remarques issues des instances et des acteurs. Améliorations / compléments sur les explications relatives aux prises de compétences et fondamentaux sur la GEMAPI (+ volet PI, sources financement...) et petit cycle de l'eau. Précisions sur la portée non prescriptive de la SOCLE.
- Précision sur les données utilisées pour la partie état des lieux et approche prévisionnelle et clarification de certaines légendes de cartes, mises à jour sur carte EPCI-FP. Précisions apportées sur l'analyse de l'état des lieux. Compléments sur les missions des EPTB. Compléments / améliorations de la rédaction en matière de recommandations. Intégration des remarques reçues sur les doctrines GEMAPI (articulation des rôles entre les acteurs EPCI – syndicats de rivières – EPTB). Synthèse des missions des CD du bassin sur le base des retours reçus de 8 CD (de manière non nominative).

Ajout d'un paragraphe sur le prix de l'eau et davantage de lien avec qualité de l'eau (et cartes). Annexes sur les missions des EPTB du bassin et missions CD / CR. Annexe complété sur les clés de lecture des cartes.

Travaux en cours et à venir

- Nouvelle extraction sur les intercommunalités (Banatic) réalisée en août : pas de modification des contours des EPCI-FP
- Nouvelle extraction prévue de Sispea (petit cycle de l'eau) prévue en octobre (eau potable et assainissement)
- Élaboration d'une carte bassin relative au prix de l'eau potable à partir de Sispea (état des lieux des fourchettes de prix constatés)
- Mise à jour de la carte des études de gouvernance GEMAPI par l'AEAG (actualisation et corrections)
- Élaboration d'une annexe relative aux enseignements et points forts des études de gouvernance finalisées
- Analyse de la consultation et prise en compte des remarques reçues (celles concernant l'application des textes seront relayées au ministère, les questions relatives aux éléments de compréhension ou demandes d'ajouts seront prises en compte autant que possible)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

Carte prix de l'eau sur le bassin AG

Etat des lieux - Compétences en EAU POTABLE- PRIX DE L'EAU TTC - (information à l'échelle communale) - Bassin Adour-Garonne - Données SISPEA 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

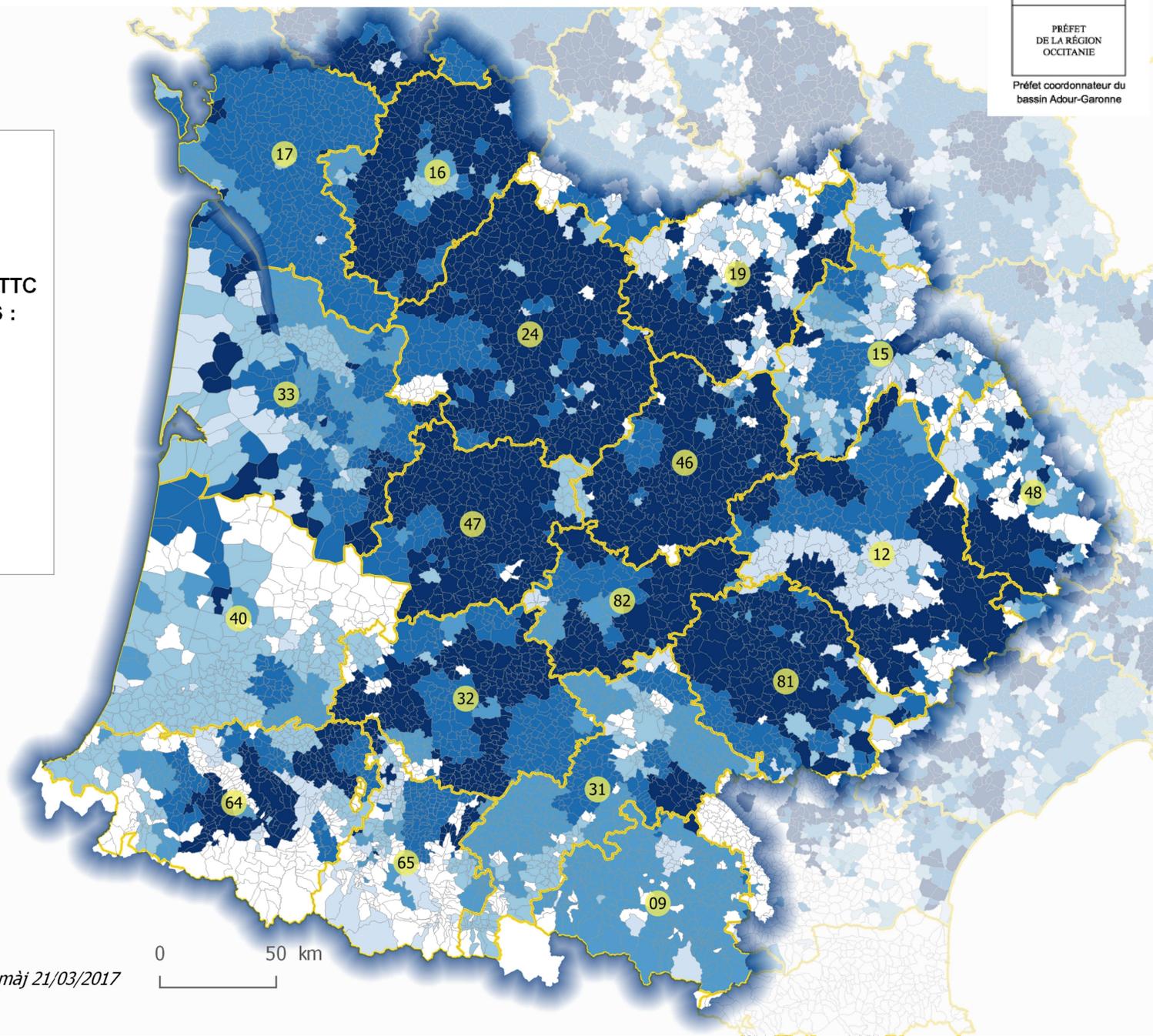
Limites administratives :

-  Département
-  Commune

SISPEA - eau potable - PRIX DE L'EAU TTC - information cumulée de 2008 à 2016 :

prix au mètre cube :

-  donnée absente
-  inférieur à 1,5 €
-  entre 1,5 et 1,8 €
-  entre 1,8 et 2 €
-  entre 2 et 2,3 €
-  supérieur à 2,30 €



Réalisation : DREAL OCCITANIE - 09/2017

Sources : IGN2016, BANATIC maj 03/2017, SISPEA maj 21/03/2017

Etat d'avancement des études de gouvernance GEMAPI

Données AEAG 09/2017 - Bassin Adour-Garonne - (page 1/2)



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

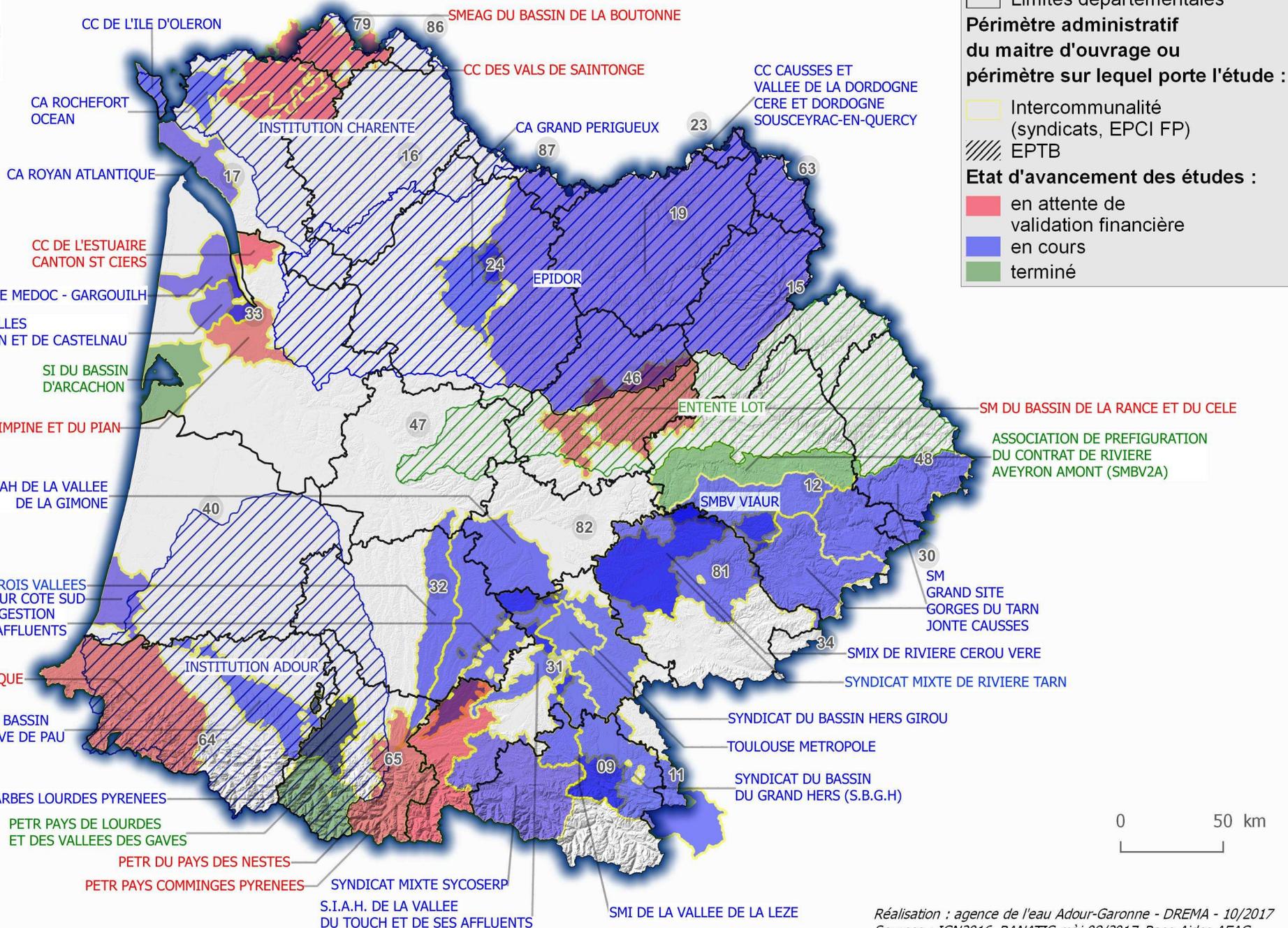
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

© IGN BD Carthage® BD CARTHAGE



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne



0 50 km

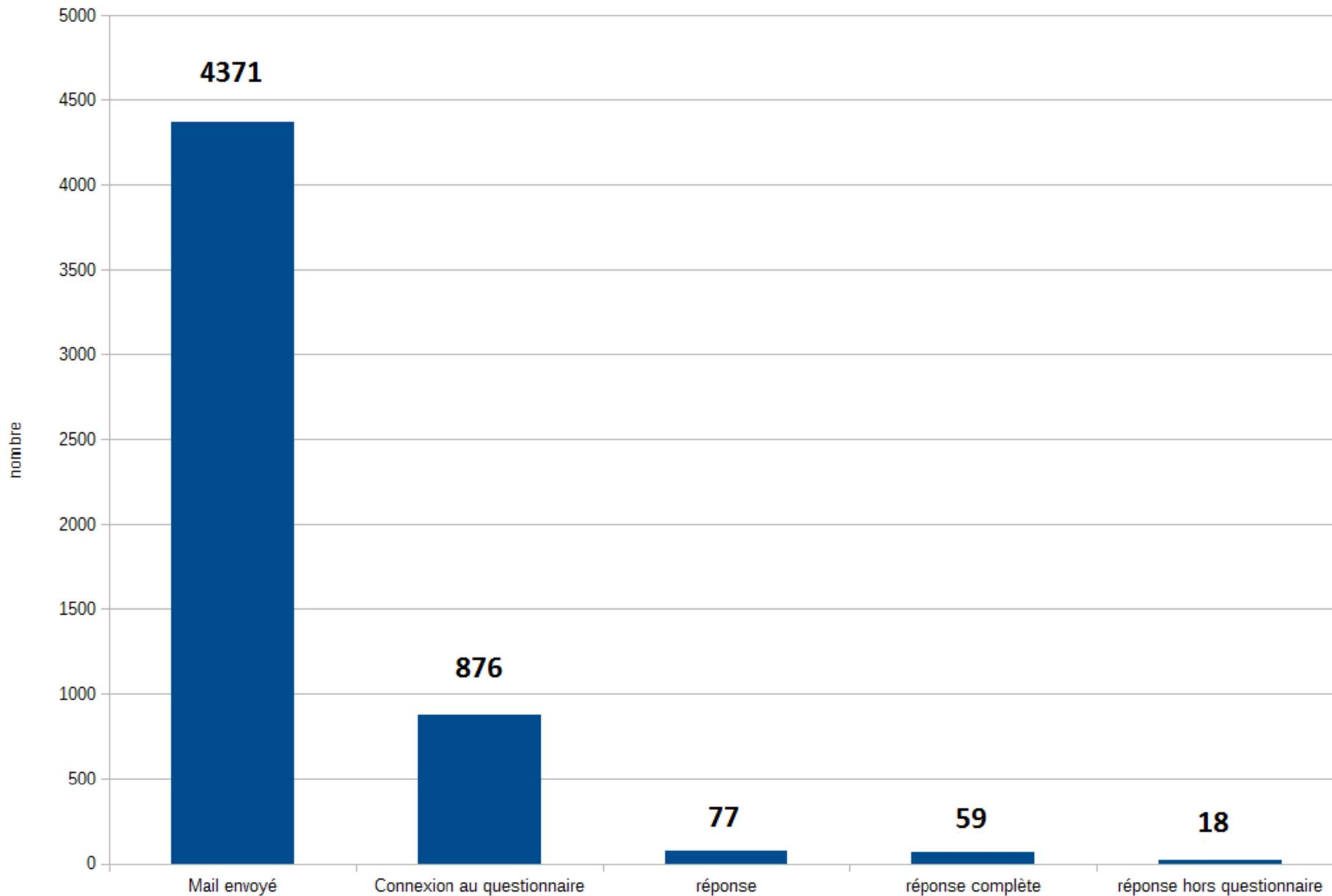
Consultation du 5 juillet au 30 septembre

- Mailing (plus de 4000 envois) aux collectivités et leurs groupements, en mettant à disposition le projet de SOCLE Adour-Garonne (document principal et atlas cartographique) sur internet (dreal occitanie, aeag, au moins 7 sites dpts)
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/la-strategie-d-organisation-des-competences-a23619.html>
et en **questionnant (questionnaire en ligne) en particulier sur :**
 - Demande de mise à jour de SISPEA si des manques ou des erreurs sont constatés sur la cartographie (mise à jour cartographique à l'automne tenant compte de ces mises à jour)
 - Compléments relatifs à des exemples à valoriser en termes de gouvernance
 - Compléments relatifs aux recommandations, tenant compte des spécificités territoriales et des acteurs
- **Période et durée de consultation similaire pour tous les bassins**



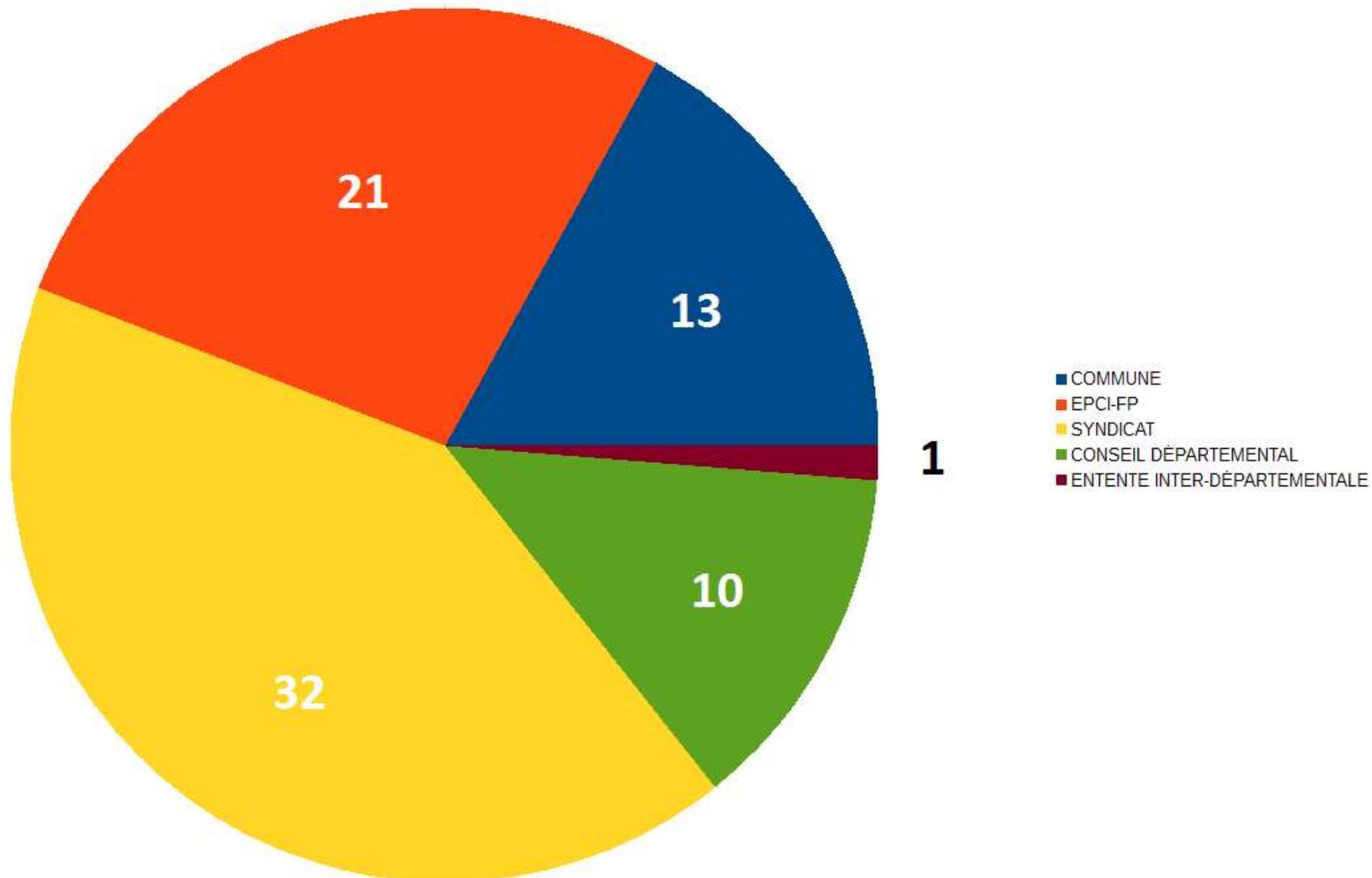
Bilan quantitatif de la consultation

consultation, analyse quantitative



Répartition des réponses

Répartition des réponses par type de structure



Bilan partiel (fin septembre) des retours de la consultation (sur les 59 réponses questionnaire)

- **Remarques générales sur le projet de SOCLE :**
 - sur la forme : 16 oui, 43 non
 - sur le fond : 22 oui, 37 non
- **Remarques sur contexte national et bassin (parties 1 et 2 du projet de SOCLE) --> explications paraissent-elles suffisamment explicites et complètes : 48 oui, 11 non**
- **Remarques sur état des lieux et perspectives (partie 3) :**
 - Conséquences Maptam et NOTRe paraissent-elles suffisamment explicites et complètes : 48 oui, 11 non
 - Descriptif (EDL et perspectives) exercice petit cycle paraît-il suffisamment explicite ? 43 oui, 16 non
 - Descriptif compétence GEMAPI paraît-il suffisamment explicite ? 42 oui, 17 non
 - Descriptif compétences EPTB, CD et CR paraît-il suffisamment explicite ? 48 oui, 11 non

Bilan partiel des retours de la consultation (sur les 59 réponses questionnaire)

- **Remarques sur les recommandations (partie 4) :**
 - Recommandations petit cycle paraissent-elles suffisamment explicites et complètes : 44 oui, 15 non
 - Recommandations GEMAPI paraissent-elles explicites et complètes : 37 oui, 22 non
 - Recommandations générales et celles pour la SOCLE suivante vous paraissent-elles suffisamment explicites et complètes ? 47 oui, 12 non
- **Remarques sur les annexes**
 - Ces annexes vous paraissent-elles suffisamment explicites et complètes ? 46 oui, 13 non
- **Remarques sur l'atlas cartographique**
 - Forme : 21 oui, 38 non
 - Fond : 19 oui, 40 non

Bilan partiel des retours de la consultation

- **Pas de remise en cause fondamentale du document** mais mise en avant de la complexité du sujet et des conséquences de la réforme et formulation de nombreuses questions, besoins complémentaires et propositions relatives aux recommandations
- **Critique sur le processus d'élaboration de la SOCLE**
 - consultation sur période estivale et trop courte
 - manque de concertation avec les EPCI-FP
- **Questions relevant de l'application des textes et effets des lois Maptam et NOTRe :**
 - question (très fréquente) sur la non-sécabilité fonctionnelle des 4 missions de la GEMAPI, questions sur le contour de la compétence, sur le hors GEMAPI, questions sur les délais et besoins de souplesse dans la mise en œuvre
 - critique sur le choix d'affecter les compétences eau potable et assainissement aux EPCI-FP
 - explications à compléter sur insécabilité assainissement au niveau EPCI-FP, tout en laissant la possibilité de transférer tout ou partie de la compétence sur tout ou partie du territoire
 - clarification sur le pluvial
 - manque réponses ministérielles sur GEMAPI et trait de côte

Bilan partiel des retours de la consultation

- **Question en lien avec la portée de la SOCLE et remarques générales :**
 - attente de citation des structures et de mise en avant
 - besoin de zooms plus locaux
 - > SOCLE n'est pas un schéma
- **Questions de gouvernance :**
 - Veiller à maintenir les syndicats qui offrent un service de proximité de qualité,
 - CD insuffisamment mis en exergue comme acteurs de proximité majeurs de la politique de l'eau et comme acteurs accompagnant les EPCI-FP et syndicats dans l'exercice des compétences
 - CR ont un rôle d'accompagnement à signaler davantage
 - Intérêt d'une reconnaissance en tant qu'Epape insuffisamment développée
 - Gestion du pluvial et lien gouvernance gestion des milieux aquatiques ?
 - Développer la nécessité de conduire des études de transfert de compétences et besoin d'accompagnement technique, juridique et financier
 - Les travaux sur évolution de la gouvernance peuvent se faire au détriment de la recherche du bon état des masses d'eau

Bilan partiel des retours de la consultation

- **État des lieux et perspectives :**
 - manque de prise en compte des SDCI
 - manque gestionnaires d'ouvrages hydrauliques (barrages...)
 - volet PI / Gemapi à développer
- **Cartographie :**
 - Manque de lisibilité à l'échelle bassin et besoins exprimés de zooms sur échelles plus locales
 - Erreurs ou manques signalés (à noter pour petit cycle, il est attendu des corrections directement sur Sispea)
 - Problème de complétude de Sispea (obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants) et d'instabilité du contexte
 - GEMAPI : regret qu'une seule source de données a été mobilisée (base aides aeag) et non prise en compte des bases départementales ou locales



Bilan partiel des retours de la consultation

▪ **Recommandations :**

- concernant l'eau potable, il est attendu de nuancer la recommandation relative au regroupement des missions production, transport, distribution (syndicat de plus grande échelle peut être pertinent dans certaines situations pour assurer la production (y compris en interdépartemental) ; réseaux de distribution très liés aux politiques d'aménagement et d'urbanisme)
- sur assainissement non collectif : besoin d'harmoniser les pratiques entre EPCI-FP
- manque de recommandation sur le pluvial
- sur GEMAPI : outil de suivi de la mise en place de la taxe GEMAPI
- sur approche petit et grand cycle de l'eau : il est suggéré de faire davantage référence aux SAGE et contrats de rivières
- Faire évoluer le portail de l'eau pour accéder à toutes les informations

▪ **Retours d'expériences:**

- CD46 étude gouvernance petit cycle

→ **Un certain nombre d'acteurs reconnaissent la qualité des travaux réalisés.**

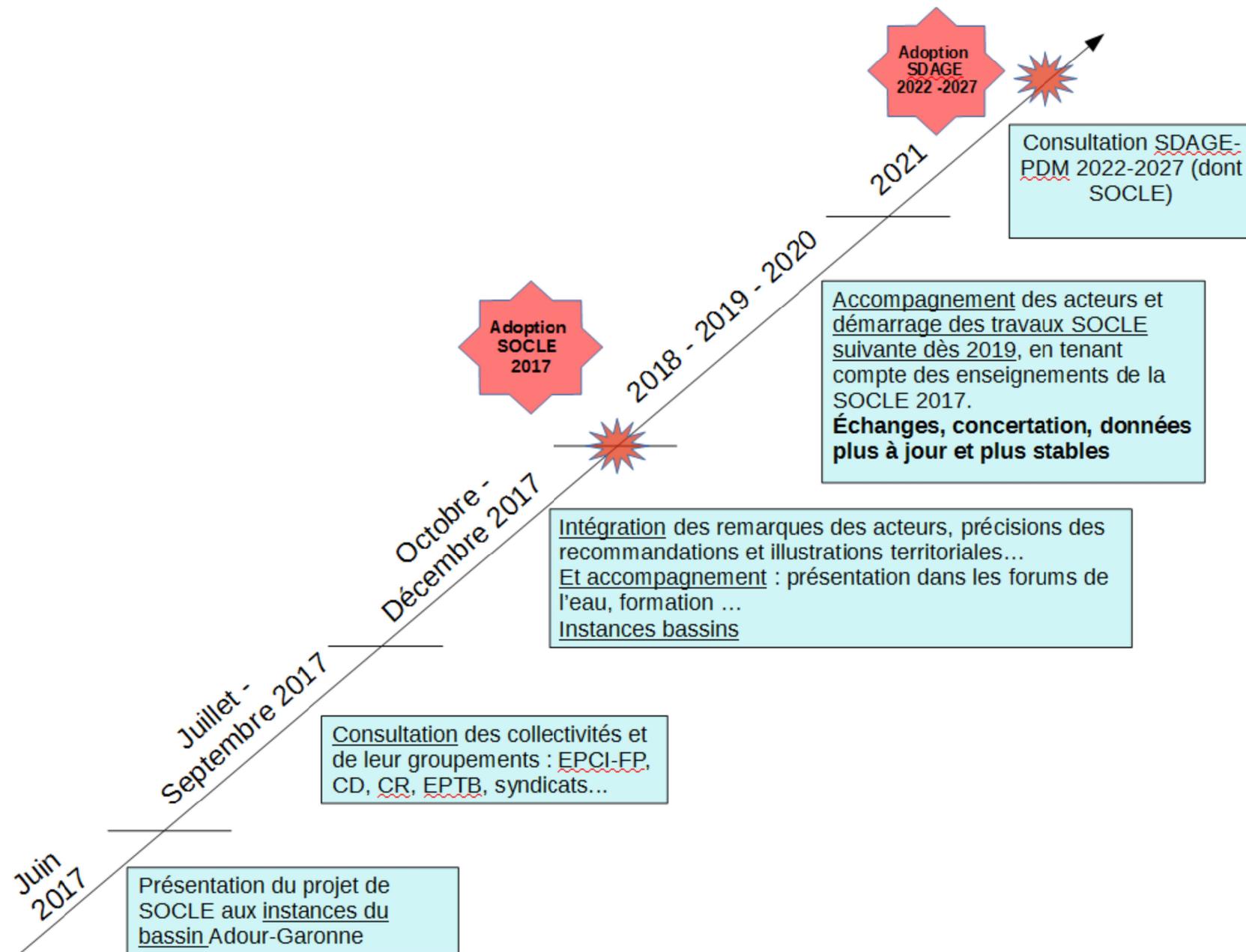


Calendrier « administratif »

- Présentation à la CAB du 14 septembre
- MATB 5 octobre
- Commission planification du 16 novembre (avis)
- Comité de bassin du 12 décembre (avis)
- Arrêté PCB d'ici fin 2017



Démarche progressive et ascendante



Merci de votre attention



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne